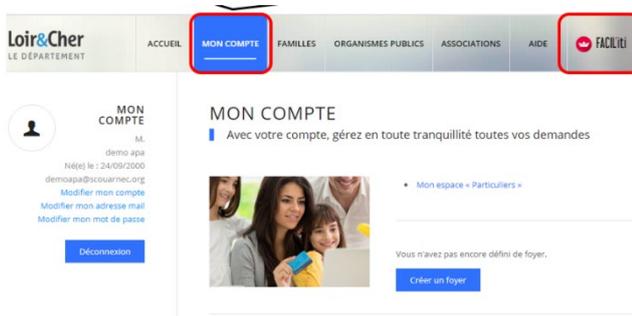


Blois, le 14 octobre 2020

NOUVEAU TÉLÉSERVICE POUR LES SÉNIORS : LA 1^{re} DEMANDE D'APA PEUT SE FAIRE EN LIGNE



Dans le prolongement de l'ouverture en ligne des services de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) en janvier 2019, le conseil départemental de Loir-et-Cher poursuit sa démarche de dématérialisation et propose, depuis le 13 octobre, un service en ligne pour les demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

L'APA est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie.

Avec les services en ligne du département, les bénéficiaires d'aides sociales ont une entrée unique 24h/24 et 7j :7 pour toutes leurs démarches.

Pour les usagers : saisie, consultation de l'avancement de leurs demandes et consultation de leurs droits, accès à leurs informations personnelles, en quelques clics les usagers sont connectés avec l'institution.

Pour la collectivité : réception et traitement des demandes, communication avec les bénéficiaires, recherche d'informations sont facilitées.

L'objectif des télé-services est de traiter plus rapidement les demandes, et d'éviter aux bénéficiaires de se déplacer.



CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12